

**ASSEMBLÉE NATIONALE**6 septembre 2006

---

ÉNERGIE - (n° 3201)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 137560

présenté par  
MM. Dionis du Séjour, Demilly et de Courson

-----  
**APRÈS L'ARTICLE 13, insérer la division et l'intitulé suivants :**

« TITRE IV *bis*

« **Les énergies renouvelables dans les transports** »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.

Il s'agit de créer dans le projet de loi un nouveau titre pour accueillir les dispositions relatives au développement des biocarburants.

Les biocarburants sont tout à fait à leur place dans ce texte qui est « relatif au secteur de l'énergie ».

On y parle de l'évolution du marché mondial en matière énergétique, de la disparition des énergies fossiles et les biocarburants sont concernés au premier chef par ces thèmes en ce qu'ils y sont une réponse. Leur développement permettra de réduire notre dépendance énergétique à l'encontre des énergies fossiles et des pays qui les produisent et permettra, à terme, d'avoir des énergies renouvelables à des prix compétitifs.